L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 JUIN 1887. 60me Année.

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, s Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 8 JUIN 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portaurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix évalué de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les usines centrales dans toute la région sucrière louisianaise.

Depuis deux ans, nous avons assisté à une révolution bienfaisante dans l'industrie sucrière. A la suite de la baisse effroyable qui venait d'avoir lieu, conséquence forcée de l'augmentation extravagante du produit, en Europe—le découragement s'était emparé de nombre de planteurs ; plusieurs voulaient abandonner la culture de la canne. Heureusement, la situation s'est un peu améliorée; une légère hausse s'est déclarée. On a compris que l'on était victime de la routine, dans laquelle on s'était traîné, trop longtemps, et qu'il suffirait d'améliorer les procédés employés dans la partie agricole et dans la partie manufacturière, pour se relever et reconquérir la position que l'on occupait autrefois. On a apporté d'énormes perfectionnements dans l'industrie, à tous ses degrés. Après bien des calculs, bien des consultations, il est devenu évident que le salut était dans la division du travail, dans la séparation de la culture et de la fabrication, dans la fondation d'usines centrales qui se chargeraient, uniquement, de la partie manufacturière, tandis que les planteurs proprement dits se borneraient à la production de la matière première.

Là-dessus, tout le monde est d'accord; il y a unanimité parfaite. Il ne reste donc plus qu'à se mettre à l'œuvre. Les chaudes de réussite sont d'autant plus grandes, que la saison s'est, jusqu'ici, extrêmement favorable ; que la canne pousse merveilleusement ; que, suivant toutes les apparences, elle sera d'une abondance peu ordinaire; qu'enfin l'amélioration qui s'est manifestée dans les prix, permet aux gros planteurs de faire quelques dépenses, sans trop livrer au hasard.

Ce n'est pas la première fois que nous traitons cette grave question. On ne saurait trop s'en préoccuper, car c'est de sa solution que dépend la prospérité de la Louisiane. On a beau, qu'il pleuve, pour nos campagnes, toutes les réformes agricoles imaginables, les cultures variées à l'infini, il faut forcément en revenir à l'industrie sucrière, qui les a toujours fait vivre et pour laquelle elles sont admirablement outillées.

Elle a deux ou trois foyers principaux : la contrée du Têche, d'où elle rayonne sur celles du Terrebonne, du Lafourche, des Attakapas, et, en remontant vers le nord, jusqu'aux Avoyelles, aux paroisses Pointe-Coupée et Iberville, prises sur les paroisses St Bernard et Plaquemines.

Le long du Têche—nous l'avons déjà dit—toutes les conditions de succès sont réunies pour l'établissement d'usines centrales; aucune ne manque. Il faudrait faire des prodiges de maladresse et de négligence, pour aboutir à une chute, même à un demi-succès. On y trouve un sol extrêmement fertile, une multitude d'habitations qui se touchent; entre lesquelles les communications sont très faciles, soit pour le transfert des cannes, soit pour le sucre—soit pour le transport des jus—si l'on fait, chez soi, un commencement de coulanson ; mais, pour la seconde complète, il faudrait que le planteur se bornât à la culture et vendît, à la tonne, ses cannes au fabricant, qui, grâce à la supériorité des ses machines, obtiendrait un jus meilleur et plus abondant. Sur le bayou Têche, il y a place pour plusieurs grands établissements de ce genre, alimentés par différentes fermes ou habitations, groupées autour d'eux.

Nous ne parlons pas des environs de Cypremort ou de la paroisse Ste-Marie, la région privilégiée, par excellence, pour l'exploitation de la plante des Tropiques. Elle fait partie du bassin du Têche ; sa célébrité est sans égale, et l'on est en train d'y établir une usine centrale. Nous en verrons d'autres y surgir, avantageux ou trois ans.

Mais, plus bas, il y a la paroisse Terrebonne, qui possède un sol aussi fertile, aussi propre à la culture de la canne ; aussi, de tous les côtés, y parle-t-on d'y ériger des usines. Pourquoi ne mettrait-on pas le projet à exécution? Nous sommes sortis de la période de la discussion ; nous sommes en pleine évidence, ni incrédulité ; nous sommes entrés dans celle de l'action ; il nous faut donc agir et, surtout, nous entendre, combiner nos forces et nos ressources pour travailler, en commun et d'une manière efficace, à l'œuvre qui doit être le salut de tous.

Nous citions, dernièrement, les bords du haut Bayou Black comme merveilleusement propres à la construction de grandes usines. Il en est de même de la partie basse du même cours d'eau, où la canne pousse avec une vigueur étonnante, ou elle est fortement chargée de matière saccharine. Cette culture y fait, tous les jours, des progrès ; c'est un nouveau centre d'usines, auquel on n'avait pas encore songé.

Il suffit de parcourir la contrée qui s'étend le long du Lafourche—de Lockport, en passant par l'Ibbedaux, à Donaldsonville—pour être frappé de la richesse du sol et des magnifiques cannes qu'on y récolte. Il y a là une multitude d'habitations, petites et grandes, dont chacune encourre des frais énormes pour monter une sucrerie modèle, qu'elle ne peut se procurer. Pourquoi n'y trouve-t-on pas déjà trois ou quatre grandes usines qui se chargeraient de la fabrication et permettraient aux planteurs de consacrer tout leur savoir, toutes leurs ressources financières, à doubler, à tripler la production de la matière première ?

Plus loin, au fond du sud-ouest de l'Etat, il y a la paroisse Vermilion, qui est encore un foyer de l'industrie sucrière. On pourrait y faire, chaque année, de dix à vingt millions de livres de sucre, en divisant le travail d'une façon intelligente. Là se construit un nouveau chemin de fer local qui va d'Abbeville à Jeannerette. Ce ne sont donc pas les moyens de communication qui manqueront. Dans les environs, se trouvent les prairies de la Côte Gelée, dont on néglige les ressources naturelles et qui pourraient alimenter plus d'une usine.

Si, maintenant, nous descendons le fleuve, nous rencontrons, d'abord, à notre gauche, la paroisse St-Bernard, ce n'est produit pas le quart de ce qu'elle peut produire tous les ans ; puis, s'étendant sur une étroite langue de terre, d'une extrême fécondité, la paroisse Plaquemine, où se sont installées deux des planteurs sucriers les plus intelligents, les plus progressistes de l'Etat —l'ex-gouverneur Warmoth et l'hon. John Dymond. Quelle mine à exploiter pour trois ou quatre grandes usines! Tout le monde y songe ; personne ne se met à la besogne. Qui donc attachera le grelot ?

Ce que nous rêvons pour la Louisiane, ce n'est pas sur à douze cents habitations, plus ou moins bien outillées, plus ou moins en souffrance, qui ne font pas la sixième partie de ce qu'elles pourraient donner et dont la production est trop faible pour imposer le respect au pays entier—mais cinq, six, dix mille fermes, petites et grandes, fournissant des milliards de livres de sucre, la plus grande partie de la consommation de l'Union et, au milieu de cette masse d'exploitations agricoles, une centaine d'immenses usines qui recevraient la matière première du groupe au centre duquel elles s'élèveraient ; qui fabriqueraient un sucre de beaucoup supérieur, dix fois plus abondant et à bien meilleur marché.

Nous commençons à comprendre la nécessité de chemins de fer reliant chacune de nos localités rurales entr'elles et, toutes, à la grande ville—à la Nouvelle-Orléans—centre du commerce de l'Etat. Le jour où la réforme que nous réclamons sera faite, ce sera par trente, quarante, cinquante, que nous aurons à compter nos railroads louisianais. Alors le mouvement sera puissant et l'affluence des étrangers, énorme. Quand, aujourd'hui, ces derniers nous arrivent, ils trouvent tant de terres à leur disposition, à droite et à gauche, en haut et au bas du fleuve, qu'ils ne savent de quel côté se diriger ni que choisir ; ce jour là, ils seront heureux de trouver un lot de quelques acres à vendre, et ils l'accèderont à grand prix, car il rapportera gros et fera la fortune du cultivateur connaissant son métier ; de l'industriel sachant tirer parti des produits du sol.

LOUISIANE.

(Correspondance de l'ABEILLE.)

Natchitoches, Lne., 4 juin 1887.

Messieurs les éditeurs.

La question vitale, prédominant tout, est l'embranchement du chemin de fer. On demande, journellement, quand les travaux commenceront. La chose est naturelle, mais on doit, d'abord, songer, sérieusement, à ce qu'il a fallu d'énergie, de persévérance, aux auteurs du projet, pour mener à bonne fin une entreprise si difficile et dont les résultats étaient douteux. Les difficultés à surmonter étaient nombreuses : elles sont, à peu près, aplanies. Depuis le dernier mass-meeting, l'enthousiasme de nos concitoyens n'a pas cessé ; sa coopération a été quelque peu efficace. Néanmoins, l'entreprise n'a pas reçu la sanction monétaire qu'elle était en droit d'espérer de beaucoup de personnes. Ces dernières seraient satisfaites de voir le chemin terminé, la locomotive annoncer son arrivée ; elles voudraient profiter des bénéfices, mais sans bourse délier, laissant toutes les lourdes charges à des capitalistes moins intéressés qu'eux. Peu progressistes de leur nature, croyant, toujours, que la force des circonstances amènera le bien-être si nécessaire à leur existence, elles attendent.....

C'est ainsi qu'il y a quelques années, nous avons perdu la navigation de la rivière ; que le chemin de fer du Pacifique a dévié de sa route naturelle ; que le chemin de fer Nord et Sud va nous faire faux bond. L'argent est le nerf de la guerre, la base de tout succès.

L'achat de terres du gouvernement continue sans relâche. La demande augmente, mais il n'en reste guère dans les limites de 20 milles à $1.25 par acre. Les limites de 10 milles, à $2.50 par acre, n'ont pas encore été touchées, mais elles seront, bientôt, accaparées comme les autres, car il y a de magnifiques pineries à longues feuilles—les seules qui soient recherchées. Puis, tout le domaine public aura disparu, et le nord de la Louisiane sera, à jamais, dépourvu de ses richesses naturelles, dont il n'a pas su en tirer parti.

L'Influence des Fermiers fait des prosélytes dans nos paroisses Natchitoches suit le mouvement. La coopération prend racine, et, bientôt, se répandra, car on y trouve du bon, et le progrès ne va pas à reculons.

Les récoltes sont poussées énergiquement ; c'est que l'herbe a cessé ; les jours des plants qui n'avaient pu lever avant les pluies si tardives du printemps. Il y a des exceptions, et quelques habitations sont mentionnées comme ayant de belles apparences.

Il n'est plus question de grands achats d'habitations.

Les détecteurs attendent le résultat de l'embranchement. De son côté, le Land Company ne s'aventurera pas ; il dissuade des capitaux, désire travailler, mais avec cette prudence, qui, jusqu'à présent, a caractérisé tous ses actes. Le gén. Beban est une acquisition précieuse pour cette compagnie et une assurance que ses intérêts seront sauvegardés. Les propriétaires ne devraient donc pas hésiter à faire abandon d'une partie inutile de leurs domaines et s'assurer, pour l'avenir, une vente avantageuse du surplus. Les bons qu'ils reçoivent de la compagnie représentent une valeur sur le marché ; c'est mon opinion et celle de bien d'autres.

Agréez, etc., L. D.

L'Observer, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 4 juin :

Nous avons eu d'abondantes pluies, dans notre paroisse, ces jours passés ; elles sont fait seulement du bien aux récoltes, spécialement au riz ainsi qu'aux produits des terres élevées.

—Le fleuve est très bas ; en beaucoup de cas, il nécessite l'emploi des pompes pour irriguer les champs de riz. La plupart des planteurs attendent, avec impatience, une hausse ; sachant qu'en pareil cas les pompes deviennent inutiles, ils aiment mieux attendre.

—On nous apprend que les travaux marchent rapidement sur l'habitation Magnolia ; ils se nourrissent au compte du gouvernement des Etats-Unis, en vue des expériences qu'il veut faire du procédé de diffusion. Il faudra plus de machines qu'on ne le croyait, d'abord ; il a été nécessaire d'agrandir les bâtisses, dont les dimensions sont, maintenant, de 68 pieds sur 52 et de 26 pieds de haut. M. E. C. Barthélemy, de la paroisse Ascension, est l'architecte. Le four a 17 pieds de diamètre sur 25 de hauteur. La fournaise a trois portes, et sera alimentée avec de la houille. Le gaz acide carbonique, produit ainsi, jouera un grand rôle dans la production.

M. Simon Léopold, qui a deux pompes Menge et les machines à vapeur voulues pour les faire marcher, a loué l'une d'elles à M. James Sharp, de l'habitation Bohemia, semée en riz. L'autre sert à l'irrigation de St-Sophie.

Ces pompes sont d'une construction simple : elles se composent d'un cylindre muni, à chaque extrémité, d'un disque propulseur, reliés tous les deux à une tige qui traverse le cylindre. Par un mouvement rotatoire, les disques rejettent l'eau dans une caisse, d'où elle se décharge à l'extérieur, à l'élévation requise. L'appareil n'est pas du tout compliqué et n'exige pas une grande force pour fonctionner convenablement.

Le *Signal*, Rayne, paroisse Acadie, du 4 juin :

Cette semaine, nous avons eu plusieurs pluies bienfaisantes. Il est tombé assez d'eau pour faire pousser les récoltes et les maintenir en bon état.

Les fermiers que nous voyons arriver des environs, sont dans la jubilation ; ils comptent, tous, sur un beau rendement.

—Notre ami, M. Nathan Foreman, de Lafayette, a apporté, ces jours derniers, dans nos bureaux, une tige de coton de trois pieds de haut et dont les grabots étaient déjà formés. Bientôt, son coton sera en pleine floraison. On ne peut désirer davantage.

L'Advocate, Houma, paroisse Terrebonne, du 4 juin :

Quiconque ne peut faire de l'argent, ici, n'en fera jamais, ailleurs. Les terres, sans aucune exception, sont d'une fertilité extraordinaire. Il n'y en a pas de meilleures en Louisiane. Les produits se vendent bien ; tous les légumes viennent rapidement, ainsi que presque tous les fruits tropicaux. Nos bois sont superbes ; ils peuvent servir aux travaux les plus fins. Pour la construction, nous avons le cypre, le sycomore, le magnolia, le gommier, le chêne rouge, supérieur au chêne blanc et plus durable que lui.

La laiterie s, ici, de merveilleux produits ; le lait est riche et les vaches en donnent en grande abondance. Dans l'Ouest, il faut vingt-cinq livres de lait pour faire une livre de beurre,—de quinze à vingt livres pour une livre de fromage et la vache n'en fournit que trois gallons. Chez nous, il suffit de dix à douze livres de lait pour faire une livre de fromage ou de beurre, et la vache donne de trois à quatre gallons par jour. Nous avons les légumes les plus variés ; on peut les mettre en conserves et les expédier. Nous avons aussi une grande variété de poissons et de délicieuses huîtres, dont il est facile de faire un commerce qui rapporterait beaucoup. Quant à nos prairies, elles valent les meilleures du Kentucky.

Que nous faut-il de plus? Le capital nous viendrait en abondance, si nous savions l'attirer, en fondant chez nous des industries.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 4 juin :

Notre juri de police, avec l'aide de celui de la paroisse St Jacques, a l'intention de drainer les terrains qui s'étendent entre Lafourche et le fleuve, au nord de Thibodaux.

Pendant l'été, on va ouvrir, de nouveau, le Grand Bayou, qui est le débouché naturel des terres à l'Ouest. Les bayou-Chevreuil et autres forment le débouché des terres de St Jacques. Ainsi, serait parfaitement drainée cette belle et fertile région. Il nous sera facile, alors d'avoir une bonne route conduisant de Thibodaux au fleuve. Nous sommes enchantés de voir les autorités de St Jacques si bien disposées à coopérer à cette œuvre avec celles de Lafourche.

—Décédé, en sa demeure, à Thibodaux, M. Frank H. Legendre, à l'âge de 66 ans.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 4 juin :

On craignait beaucoup que l'ouragan n'eut fait de grands dégâts sur Petit Caillou ; il n'en est, heureusement, rien.

—On demande la réparation du pont qui passe sur le canal et mène aux maréages, entre le Terrebonne et le bayou Le Bleu. Le chemin commence à l'extrémité inférieure de l'habitation Liette et va aboutir à la partie supérieure de l'habitation Residence, actuellement impraticable pour les voitures.

Alsace-Lorraine.

Nous avons reproduit, hier, les nouvelles publiées par le *Temps* du 26 mai ; nous donnons, ce matin, celles que nous trouvons dans les numéros précédents du même journal, qui nous sont parvenus vingt-quatre heures plus tard :

22 mai :

Devant le tribunal correctionnel de Metz ont comparu, mardi, quatre jeunes gens de Sey, village situé près de Metz. Ces jeunes gens étaient accusés d'avoir chanté la *Marseillaise* dans les rues de Sey, le 3 avril dernier.

L'un deux, nommé Maurice Etienne, se trouvant le jour de Pâques dans une salle de danse à Longeville-les-Metz, avait crié : "Vive la France ! — A bas la Prusse !" et cela en présence d'un grand nombre de soldats prussiens. Il a été condamné à trois mois et quinze jours de prison, et 40 marcs d'amende. Ses camarades en ont été quittes pour trois semaines de prison et 20 marcs d'amende.

A Colmar, la police a saisi, ces jours-dans plusieurs magasins, des paquets de chicorée ornés d'images représentant des troupers français. Détail curieux : toutes ces images sortent de fabriques allemandes.

A Boulay, M. Schmidt, ancien commissaire de police, mis en retraite au mois de mars dernier, a été arrêté dans son domicile, dans la soirée du 17 mai. Les journaux qui rapportent cette mesure ne connaissent pas les raisons qui l'ont dictée.

Nous lisons, dans le *Journal de Sainte Marie aux-Mines* :

Ces jours derniers, un gendarme de notre ville a arrêté un déserteur de la garnison de Schlestadt qui se disposait à franchir la frontière. Cet homme avait passé par Kintzheim, où on lui avait procuré des vêtements, des papiers et de l'argent français. Il prétendait être le représentant d'une maison de Berlin ; mais le gendarme, en le fouillant, reconnut sur son caleçon le timbre et le numéro matriculé du régiment. La personne de Kintzheim, un ancien soldat français, qui lui avait donné les renseignements nécessaires pour favoriser sa désertion a également été arrêté."

L'Union des gymnastes strasbourgeois, dans son assemblée générale du 11 mai et sur la proposition de son comité, s'est dissoute à l'unanimité des voix.

M. Charles Holcraft, dont nous avons annoncé l'expulsion, nous écrit qu'il n'est pas né en Angleterre, comme l'avaient dit les journaux allemands qui paraissent en Alsace. Il est né en Alsace, ou son père et son grand-père, qui étaient d'origine anglaise, étaient établis depuis de longues années.

Nous avons annoncé que le gouvernement allemand prépare un projet modifiant la loi qui régit les municipalités de l'Alsace-Lorraine. L'un dépêche de Berlin nous apporte aujourd'hui quelques détails sur le projet. Il abroge la disposition aux termes de laquelle le maire et les adjoints devaient être pris dans le conseil municipal, ainsi que la disposition suivant laquelle ces fonctionnaires devaient, avant leur nomination, figurer sur la liste des électeurs ou sur le rôle des quatre contributions directes.

Le ministère est autorisé à dédoler qu'il soit attaché aux fonctions de maire et d'adjoint un traitement et des frais de représentation, dont le montant sera fixé par le président du département.

Les fonctionnaires du pays qui se sont déclarés prêts à accepter le poste de maire ou d'adjoint peuvent en attendant être mis en disponibilité avec solde provisoire. Les émoluments des maires et adjoints sont des dépenses obligatoires pour les communes, et ne doivent pas être déduits des subventions pour les écoles qui sont à la charge des communes.

Le *Journal d'Alsace* donne les noms des huit personnes dont la première chambre criminelle de la cour suprême de Leipzig a prononcé la mise en accusation pour affiliation à une société secrète et préparation du crime de haute trahison.

Ce sont : MM. Koechlin-Laudon, fabricant à Mulhouse ; Charles Blech, fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines ; Charles Schiffmacher, employé de bureau à Mulhouse ; Ernest-François Trapp, employé de fabrique à Pfastatt ; Eugène Jordan, fabricant à Masseveaux ; Eugène Reybel, comptable à Strasbourg ; Joseph Freund père, entrepreneur de transports à Hagnenau ; Georges Humbert, rentier à Metz.

Ces huit accusés sont renvoyés devant les deuxième et troisième chambres criminelles réunies du Reichsgericht, sous l'inculpation d'affiliation à une société secrète et de préparation du crime de haute trahison.

Le transport des accusés à Leipzig aura lieu prochainement, car les débats s'ouvriront, selon toutes probabilités, dans la première quinzaine de juin.

La cour a désigné d'office un défenseur à chacun des accusés. Ces défenseurs sont choisis parmi les avocats du barreau de la cour. Nous croyons savoir cependant que les accusés Reybel et Freund seront défendus à Leipzig par Mes Ott et Schott de Schottenstein, du barreau de Strasbourg, qui les ont assistés déjà pendant l'instruction.

Les poursuites intentées à M. Adolphe Mohler, d'Obernai, sont suspendues à raison de l'absence du prévenu. Ce dernier a passé la frontière.

La pétition adressée au gouvernement par les maîtres d'hôtel, et qui avait pour objet d'obtenir des facilités de séjour pour les Français qui ont coutume de venir en villégiature dans les hôtels alsaciens et lorrains, n'a pas reçu un accueil favorable.

Le tribunal de Strasbourg a condamné à 80 marcs d'amende le sieur Lachapelle, qui avait exposé dans son magasin un certain nombre d'abat-jour ornés d'insignes tricolores et de dessins représentant des bataillons scolaires français.

Le tribunal a ordonné en même temps la confiscation des abat-jour.

On écrit, de Metz, à la *Gazette de Cologne*, que les Allemands ont l'intention de célébrer, cette année, avec plus d'éclat que par le passé, l'anniversaire des grandes batailles livrées sous Metz en 1870. Dans les précédentes années, on se bornait à orner de nouvelles couronnes les tombes des soldats tombés sur ces champs de batailles ; cette année, les anniversaires donneront lieu à de véritables fêtes et démonstrations de la part des immigrés, et diverses associations d'anciens soldats viendront, de tous les côtés de l'Allemagne, prendre part à ces démonstrations.

24 mai :

L'administration allemande a donné, samedi dernier, à M. Frédéric Pauli, employé à la brasserie de l'Espérance, de Schiltigheim, près Strasbourg, l'ordre de quitter le territoire alsacien-lorrain dans le délai de 3 jours. M. Pauli avait opté pour la nationalité française.

M. Weill, négociant à Uttenheim, a été également invité à quitter l'Alsace-Lorraine dans le délai de trois jours. M. Weill avait également opté pour la nationalité française.

On signale, en outre, l'expulsion de la femme d'un fonctionnaire français qui, sans en demander l'autorisation à l'administration allemande, était venue à Sainte-Marie-aux-Mines pour y passer quelques jours auprès de ses parents. La dame en question, dont les journaux locaux n'indiquent pas le nom, est née à Sainte-Marie-aux-Mines.

Le *Voltaire* publie l'anecdote suivante sur Jean Dollfus :

A propos de la mort de Jean Dollfus, rappelons une des plus glorieuses pages de la vie de ce vrai patriote.

Maire de Mulhouse au moment de l'entrée des troupes allemandes, Jean Dollfus alla au-devant du général pour lui demander de lever la contribution de guerre qui pesait sur la ville et d'épargner aux ouvriers les garnisaires qui les ruinaient.

Le général refusa durement. Alors Dollfus, qui avait mis à cette occasion toutes ses décorations sur sa poitrine, saisit la croix du commandeur de l'Aigle Rouge de Prusse, qui pendait à côté des autres, l'arracha et la lança aux pieds du général allemand en s'écriant :

"Vous direz au roi, votre maître, que je ne veux plus de cette croix. Désormais aucun homme à l'âme haute et généreuse n'osera la porter.

—Je vais vous faire fusiller !

—Un vrai Français ne craint pas la mort : je suis prêt !

Cette attitude énergique et brave en imposa au général allemand, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

Jean Dollfus.

On lit, dans la *République Française* :

L'Alsace est cruellement éprouvée. L'autre jour, nos amis de Strasbourg conduisaient à sa dernière demeure leur député, Jacques Kablé, celui qui, depuis le mois de février, était considéré comme le chef parlementaire du parti de la protestation. Aujourd'hui, c'est le doyen de ce parti, le vénérable Jean Dollfus, dont une dépêche de Mulhouse nous annonce la mort subite. Certes, il ne se mêle pas, cette fois, à notre deuil le poignant regret que provoque la mort d'un homme frappé dans la fleur de sa jeunesse et dans la force de l'âge ; Jean Dollfus était âgé de quatre-vingt-sept ans. Mais ne semble-t-il pas qu'avec ces deux vaillants Français, qui se rejoignent à si peu d'intervalle dans la tombe, toute une légende s'en va, légende de patriotisme, de vertu, de ténacité, de sacrifice et dévouement ?

Ce n'est pas seulement depuis la guerre que le nom de Jean Dollfus est populaire de l'un et de l'autre côté des Vosges. Avant d'être le porte-drapeau respecté de l'Alsace-Lorraine, Jean Dollfus avait été resté jusqu'à son dernier souffle un philanthrope éclaire, un démocrate dans la plus large acception du mot.

Né à Mulhouse le 25 septembre 1800, il appartenait à une famille de travailleurs infatigables, d'industriels hardis, en quête de progrès. Chargé, de bonheur, de la direction de la fabrique Dollfus-Mieg, il sut réaliser en très peu de temps de merveilleux progrès ; du bâtiment primitif qui s'élevait jadis aux portes de Mulhouse, il fit, à la force de persévérance et d'intelligence, l'immense usine qui occupe presque tout Dornach. Filature, tissage, teinture, il a tout entrepris avec un égal succès.

Tour à tour ingénieur et commerçant, il a créé, en moins de quatre-vingts ans, d'industriels consommés. On peut dire, sans craindre d'être démenti par personne, qu'il a été le véritable créateur de l'industrie si prospère de Mulhouse.

Mais s'il a gagné des millions, Jean Dollfus n'en a pas moins été de tout temps un généreux. Sinspirant des nobles traditions de sa famille et de l'antique ville libre dont il a été le fils le plus illustre, il n'a pas cessé d'améliorer le sort des ouvriers, ses ouvriers, agents inconscients, mais laborieux, de sa propre fortune. Le 10 juin 1853, il fondait la "Société mulhousienne des cités ouvrières". Il avait obtenu le concours de l'Etat qui allouait à l'œuvre un secours éventuel de 300,000 francs.

Dès le début, M. Jean Dollfus réunissait un capital de 1 million ; il faisait construire des maisons dans les environs de Mulhouse. Ces maisons étaient cédées aux ouvriers moyennant une modique redevance annuelle. Après dix ou douze ans d'obéissance, le travailleur devenait aussi propriétaire. Aussi M. Engel Dollfus a-t-il en cent fois raison de dire que cette cité de Mulhouse ne devait pas s'appeler cité ouvrière, mais bien plutôt cité de l'épargne.

Nous ne saurions pas de tracer le tableau de cette cité modèle ; ceux qui l'ont visitée en ont rapporté un ineffaçable souvenir. Des rues propres, des maisons spacieuses et convenablement aérées, des jardins entretenus avec soin, un hôpital, un hospice pour les enfants, des écoles, des crèches, rien ne manque à cette petite ville du Fouvrier borne ses désirs et son ambition.

Nous avons la conscience de ne rien exagérer en affirmant que, dans ce milieu, chacun trouve la place qui lui convient et que nul n'y connaît la misère ni l'envie.

Au mois de septembre 1882, la population de Mulhouse célébrait les noces d'or de Jean Dollfus. Dans le vaste hangar de la fabrique de Dornach, douze cents ouvriers avaient pris place autour d'une table ; on y sentait une explosion d'enthousiasme et d'attendrissement quand le doyen des "patrons", M. Jean Dollfus, embrassa le doyen des ouvriers.

"Voilà, disait l'un des assistants de cette scène si simple et si grandiose, la seule "vraie solution de la question sociale."

Les parents, les amis de Jean Dollfus ont continué à diriger l'œuvre de la cité ouvrière ; elle n'a point périclité ou de telles mains. Quant à lui, son courage ne s'est jamais lassé, son ardeur ne s'est jamais refroidie. Il a fondé l'asile des voyageurs indigents, où plus de cent vingt mille ouvriers, de passage à Mulhouse, ont trouvé du pain, des vêtements, des secours pécuniaires. Il a fait don à la ville de Mulhouse d'une magnifique propriété pour aider à la création d'un asile pour les vieillards. Comment énumérer, d'ailleurs, les innombrables traits de générosité de ce grand homme de bien, de cet ami des pauvres, des petits, de cet homme qui n'est jamais resté insensible à l'appel du prochain et qui pratiquait le socialisme éclairé comme personne n'a su le faire avant lui !

Maire de la ville de Mulhouse, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, Jean Dollfus était naturellement désigné pour porter au Reichstag allemand les vœux de ses concitoyens. Il s'acquitta de cette mission, délicate et pénible entre toutes, avec une admirable fermeté. Protestataire sans nuances, il fut, au Reichstag, le chef reconnu, écouté, des quinze députés qui n'ont jamais transigé. Il ne faisait que de courtes apparitions à Berlin, jugeant inutile de plaider la cause des Alsaciens-Lorrains auprès d'un gouvernement prévenu. Son nom suffisait à représenter la cause dont il a été, jusqu'à sa dernière heure, l'obstiné serviteur. On peut, on doit proclamer bien haut que cet Alsacien de vieille roche n'a point cessé d'être Français, rien que Français. Il n'a voulu connaître ni les compromis ni les atermoiements, qu'il jugeait incompatibles avec la dignité de ses commettants.

Au mois de février dernier, se sentant fatigué, pressentant sans doute sa fin prochaine, il déclina toute nouvelle candidature ; il eut la joie suprême de trouver un successeur digne de le comprendre. Mais il était resté, de loin, l'inspirateur de la députation d'Alsace-Lorraine ; son exemple animait les uns et les autres ; son invariable fidélité à la France excitait et soutenait ses amis et ses disciples. Les Allemands eux-mêmes rendaient hommage aux vertus antiques de ce sage ; l'un d'eux, le pasteur militaire Schall, saluait dans Jean Dollfus l'incarnation du philosophe selon l'Evangile moderne.

Au mois de septembre 1882, alors que l'on fêtait, comme nous l'avons dit plus haut, les noces d'or de Jean Dollfus, un banquet était offert, dans la salle de la Bourse de Mulhouse, à tous les membres de sa famille ; ils étaient là cent-vingt, tous fils, petits-fils, arrière petits-fils du robuste vieillard, et tous se promettaient de fêter son centenaire. A ce festin joyeux, une seule place était restée vide ; celle du capitaine André Déroulède, qui avait épousé une petite-fille de Jean Dollfus, et qui n'avait pas obtenu du ministère de la guerre l'autorisation de passer la frontière.—"Il sera là, dit "quelqu'un, lorsque nous fêterons votre "centenaire."

Aujourd'hui, l'aïeul est mort....

Nouvelles religieuses.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 23 mai, au consistoire, Léon XIII s'est d'abord félicité de la concession du Kulturkampf en Prusse.

Il a continué en ces termes :

"Nous étions d'autant plus préoccupé des maux de cette lutte religieuse que nous ne pouvions pas, à nous seul, y remédier, à cause des travers multiples mises à notre pouvoir. Nous invoquâmes le concours des évêques et des députés catholiques. De leur constance et de leur concorde, l'Eglise retira des fruits considérables ; elle en attend encore de plus grands.

"Grâce aux sentiments d'équité et de paix de l'empereur et de ses conseillers, le gouvernement consentit à éliminer les plus graves obstacles ; puis il accepta les diverses conditions pratiques de la paix, en sorte que les anciennes lois sont en partie abrogées et en partie très mitigées.

"S'il reste encore quelque chose à obtenir, il faut cependant se réjouir des résultats obtenus surtout en ce qui concerne la libre action du pape dans le gouvernement de l'Eglise de Prusse. Nous ne désespérons pas d'améliorer encore la situation, même dans les autres parties de l'Allemagne, notamment dans la Hesse-Darmstadt.

"Dieu veuille que l'Italie, qui nous est particulièrement chère, puisse aussi bénéficier de l'esprit de paix dans nous sommes animé envers toutes les nations ! Nous désirons vivement que l'Italie termine son différend funeste avec la papauté, dont la dignité est violée surtout par la conspiration des sectes. Or le moyen de ramener la concorde est d'établir un état de choses tel que le pape ne soit le sujet d'aucun pouvoir et jouisse d'une pleine et vraie libre té, ce qui serait loin de léser les intérêts de l'Italie et contribuerait puissamment à sa prospérité."

Une cérémonie très touchante réunissait, le 21 avril, à l'établissement des Sœurs de charité, à Beyrouth, toute la colonie française et un grand nombre d'indigènes. Il s'agissait de remettre les insignes de la Légion d'honneur à la Sœur Claudine Gélas, supérieure de la mission, et qui a été décorée dernièrement.

Le consul général de France a ouvert la séance et, dans quelques paroles bien senties, a chargé le docteur Suquet, en qualité d'officier de la Légion d'honneur, comme le doyen de la colonie, de remettre la croix à la sœur Claudine Gélas.

L'honorable docteur s'est alors levé et a prononcé l'allocution suivante, qui a provoqué plusieurs fois les applaudissements de tout l'auditoire :

Ma très chère sœur,

M. le consul général a bien voulu me céder l'honneur qui lui revenait de vous remettre la haute récompense que la France réserve à ceux de ses enfants qui l'ont bien servie. En me confiant cette honorable mission, M. le consul général a sans doute pensé que celui qui avait été si longtemps et si souvent votre ami, vous au devoir devait être pour quelque chose à l'honneur. Je le remercie.

Ma très chère sœur, nous savons tous qu'en vous dévouant à vos saintes et nobles œuvres vous n'avez jamais eu en vue les choses temporelles et passagères ; vous avez toujours placé plus haut vos désirs et vos espérances ; vous aspirez à ces biens éternels qui ne périssent pas. Mais si par ces sentiments vous êtes une vraie fille de la charité, vous êtes une Française par vos actes. En servant Dieu vous avez servi la France.

Vous avez renouvelé et vous continuez en Orient ces œuvres chrétiennes et patriotiques que Dieu a faites et fait encore par la main de la France, ces *Gesta Dei per Francos* qui ont été de tout temps la plus grande gloire de notre chère et généreuse patrie.

C'est donc à juste titre que vous avez mérité la haute récompense que vous a été accordée et ce qu'est la douce satisfaction de vous remettre.

Elle peut troubler votre modestie, mais rassurez-vous : en vous honorant, cette récompense méritée honore aussi, en vous et par vous, vos dignes et vaillantes compagnes, celles que vous avez dirigées et qui vous ont aidée dans ces luttes incessantes contre la misère et les souffrances humaines.

Avec elles, ma très chère sœur, nous espérons que Dieu, qui vous a soutenue jusqu'ici, vous conservera longtemps encore à la tête de la mission chrétienne, civilisatrice et patriotique, qu'avec leur aide vous remplissez avec tant de courage et de bonheur.

C'est en exprimant ces vœux, c'est en me faisant l'interprète de la reconnaissance, non seulement de la colonie française de Beyrouth, mais aussi de tous ceux que sans distinction de croyance et de nationalité elle a aidés et fortifiés par ses œuvres, qu'en vertu des pouvoirs que nous avons reçus, nous faisons aujourd'hui votre digne sœur Gélas, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, en lui remettant les insignes de l'ordre.

Nous lisons, dans la *Semaine religieuse* :

"A l'occasion du Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife, les Séminaires du monde catholique ont, sur l'initiative du Séminaire romain, voulu faire souscription pour élever dans la Bibliothèque Vaticane un monument en l'honneur de saint Thomas d'Aquin. Une somme importante a été recueillie et nous savons que le séminaire de Saint-Sulpice a envoyé 2,000 francs pour cette œuvre.

"Le Saint-Père a, en retour, il y a peu de jours, l'artiste chargé d'exécuter ce monument, le sculpteur Aureli, et a approuvé le plan qui lui a été soumis. D'après ce plan, saint Thomas sera représenté assis, la main droite étendue, la main gauche posée sur la *Somme* théologique. Cette statue, plus grande que nature, sera placée sur un piédestal rectangulaire, orné de deux bas-reliefs, représentant l'un le pape qui proclame saint Thomas protecteur des études, et saint Thomas enseignant. Le Souverain Pontife a voulu que le monument fût exécuté dans le palais même du Vatican et offert au sculpteur de choisir l'emplacement qui lui convendrait le mieux pour ache ver son important travail."

Aux enfants qui ont mal aux yeux, ou aux o